

Nations Unies  
**ASSEMBLEE  
GENERALE**

**ONZIEME SESSION**  
Documents officiels



6630  
**SEANCE PLENIERE**

**Jeudi 28 février 1957,  
à 10 h. 30**

**New-York**

**SOMMAIRE**

	<i>Pages</i>
Point 25 de l'ordre du jour: Admission de nouveaux Membres à l'Organisation des Nations Unies Rapport de la Commission politique spéciale.....	1305
Point 23 de l'ordre du jour: Rapport du Directeur de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient Rapport de la Commission politique spéciale.....	1307
Point 70 de l'ordre du jour: Plainte de l'Union des Républiques socialistes soviétiques pour ingérence des Etats-Unis d'Amérique dans les affaires intérieures de l'Albanie, de la Bulgarie, de la Hongrie, de la Pologne, de la Roumanie, de la Tchécoslovaquie et de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, et pour activités subversives dirigées par les Etats-Unis d'Amérique contre ces Etats Rapport de la Commission politique spéciale.....	1308

**Président: le prince WAN WAITHAYAKON**  
(Thaïlande).

**POINT 25 DE L'ORDRE DU JOUR**

**Admission de nouveaux Membres à l'Organisation des Nations Unies**

**RAPPORT DE LA COMMISSION POLITIQUE SPECIALE**  
(A/3519)

*M. Makiedo (Yougoslavie), rapporteur de la Commission politique spéciale, présente le rapport de cette commission.*

*Conformément à l'article 68 du règlement intérieur de l'Assemblée générale, il est décidé de ne pas discuter de la Commission politique spéciale.*

1. **M. GREENBAUM** (Etats-Unis d'Amérique) [*traduit de l'anglais*]: La délégation des Etats-Unis appuie chaleureusement les deux projets de résolution figurant au rapport de la Commission politique spéciale [A/3519, par. 11], et qui demandent l'admission prochaine de la République de Corée et de la République du Viet-Nam à l'Organisation des Nations Unies. Nous connaissons tous la longue lutte que ces deux Etats ont menée pour conquérir leur indépendance et leur souveraineté. Dans leur lutte, ils ont eu la sympathie et l'appui de la plupart des pays représentés à l'Assemblée générale. Cette lutte a été couronnée de succès.

2. La communauté des nations libres tient la République du Viet-Nam et la République de Corée en haute estime. Ces pays ont repoussé les forces d'agression et ils se relèvent des destructions de la guerre. Ils ont prouvé, tant dans leurs relations avec les autres pays que par leur active participation aux travaux de plusieurs des institutions spécialisées de l'Organisation des Nations Unies, qu'ils remplissaient pleinement les conditions d'admission établies par la Charte. Il est

normal que ces deux Etats aspirent à faire partie de l'Organisation. L'Assemblée générale a reconnu et appuyé ces aspirations dans le passé. Elle ne peut les méconnaître aujourd'hui. En 1956, l'admission de nouveaux Etats Membres a renforcé l'Organisation des Nations Unies.

3. Le moment est venu pour l'Assemblée générale de réaffirmer ses conclusions antérieures en faveur de l'admission de la République de Corée et de la République du Viet-Nam, et d'inviter instamment le Conseil de sécurité à examiner à nouveau leurs demandes en tenant compte de sa déclaration. Telle est la substance des deux projets de résolution dont l'Assemblée est saisie. La délégation des Etats-Unis demande instamment aux autres délégations de leur donner un large appui.

4. **M. SOBOLEV** (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*traduit du russe*]: La délégation de l'Union soviétique estime nécessaire d'expliquer son vote sur les projets de résolution soumis à l'Assemblée générale et contenus dans le rapport de la Commission politique spéciale [A/3519, par. 11]. Comme on le sait, la question de l'admission de nouveaux Membres à l'Organisation des Nations Unies est restée pendant de longues années dans l'impasse où l'avaient conduite les Etats-Unis et certains autres pays qui cherchaient à empêcher des Etats dont le régime politique et social leur déplaisait d'entrer dans l'Organisation, bien que ces pays remplissent toutes les conditions d'admission requises par la Charte des Nations Unies.

5. Une telle conception de la question de l'admission de nouveaux Membres est absolument contraire aux principes fondamentaux de l'Organisation des Nations Unies, qui réunit des pays à régime social différent depuis qu'elle existe. Graduellement, le principe de l'universalité de l'Organisation s'est imposé à la majorité écrasante des Etats Membres. La résolution du 8 décembre 1955 [918 (X)], que l'Assemblée générale a adoptée à une majorité décisive, a confirmé ce principe qui exclut tout favoritisme politique à l'égard de certains pays et toute discrimination envers d'autres pays en ce qui concerne l'admission à l'Organisation des Nations Unies. A la suite de cette résolution, 16 nouveaux Etats Membres ont été admis à la fin de 1955, et, en 1956, plusieurs autres pays sont encore venus grossir nos rangs.

6. En décidant d'admettre ces pays, le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale se sont conformés à l'opinion générale qui s'est dessinée parmi les Etats Membres en faveur du principe de l'universalité. Cette façon de résoudre une question d'une importance vitale pour l'Organisation des Nations Unies ne semble pas satisfaire les Etats-Unis, qui ont pris le parti d'aggraver la situation internationale. Poursuivant leur vieille politique de discrimination envers les pays dont le régime déplaît à certains milieux, les Etats-Unis ont réussi, au Conseil de sécurité, à empêcher l'admission

de la République populaire mongole. Aujourd'hui, ils veulent imposer à l'Assemblée générale une décision inacceptable au sujet de l'admission de la Corée du Sud et du Viet-Nam du Sud.

7. On sait que la question de l'admission de la Corée et du Viet-Nam se complique du fait qu'un problème d'unification se pose à propos de ces deux pays. C'est pourquoi, à la dixième session de l'Assemblée générale, la majorité des délégations s'est prononcée contre l'examen, dans les circonstances d'alors, de la question de l'admission de ces deux pays. Dans leurs interventions, de nombreux représentants ont fait remarquer que les intérêts vitaux des peuples de ces pays exigent leur unification rapide et pacifique, et ils ont souligné, à juste titre, que l'Organisation des Nations Unies doit avant tout s'efforcer de contribuer à cette unification. Cette opinion a d'ailleurs trouvé son expression dans la résolution de l'Assemblée générale du 8 décembre 1955.

8. Il est clair, dans ces conditions, que le parti le plus raisonnable serait, conformément à cette résolution, non pas de soulever prématurément la question de l'admission de ces pays, mais de consacrer tous les efforts à leur unification pour les admettre ensuite, comme Etats unifiés, au sein de notre organisation. Or, la délégation des Etats-Unis et les autres auteurs des projets de résolution des 13 puissances ont choisi une autre voie. Ils ont proposé que l'on se borne à admettre une partie de la Corée, la Corée du Sud [A/SPC/L.7 et Add.1], et une partie du Viet-Nam, le Viet-Nam du Sud [A/SPC/L.8 et Add.1].

9. Cette attitude partielle en ce qui concerne l'admission de la Corée et du Viet-Nam, ce parti pris qui met la Corée du Sud et le Viet-Nam du Sud dans une situation privilégiée, s'expliquent évidemment par la vive hostilité des Etats-Unis contre la République populaire démocratique de Corée et la République démocratique du Viet-Nam. Conscients du caractère insoutenable d'une thèse qui aboutit, en fait, à perpétuer la division de la Corée et du Viet-Nam, le représentant des Etats-Unis et certains de ses collègues à la Commission politique spéciale ont déversé des torrents de calomnies sur la République populaire démocratique de Corée et la République démocratique du Viet-Nam, et ont voulu faire croire que ce sont ces deux pays qui entravent l'unification de la Corée et du Viet-Nam. Mais aucune calomnie ne peut prévaloir contre les faits. Et les faits établissent, comme de nombreux représentants l'ont montré à la Commission politique spéciale, que la République populaire démocratique de Corée s'emploie de toutes les manières à établir et à développer les relations politiques, économiques et culturelles entre les deux parties de la Corée, afin que ces relations servent de fondement à l'unification pacifique du pays. Ces efforts se heurtent malheureusement au refus obstiné du régime de Syngman Rhee.

10. Les faits montrent également que le Gouvernement de la République démocratique du Viet-Nam a proposé plusieurs fois aux autorités du Viet-Nam du Sud d'entamer, comme le prévoient les accords de Genève du 21 juillet 1954, des négociations pour organiser des élections dans tout le Viet-Nam. Mais les autorités du Viet-Nam du Sud ne veulent même pas entendre parler de négociations, sous quelque forme que ce soit.

11. En réalité, les propositions de la délégation des Etats-Unis et de certains autres pays encouragent le gouvernement de Syngman Rhee dans ses desseins

agressifs à l'égard de la République populaire démocratique de Corée, et les autorités du Viet-Nam du Sud dans leurs efforts pour empêcher la mise en œuvre des accords de Genève. Ces propositions ne peuvent qu'entraver l'unification pacifique de la Corée et du Viet-Nam.

12. Si nous devons examiner maintenant la question de l'admission de la Corée et du Viet-Nam à l'Organisation des Nations Unies, je dirais que la seule solution équitable de cette question, dans les circonstances actuelles, serait, comme l'Union soviétique l'a proposé dans le projet de résolution qu'elle a déposé à la Commission politique spéciale [A/SPC/L.9], d'admettre simultanément la République populaire démocratique de Corée et la République de Corée, la République démocratique du Viet-Nam et le Viet-Nam du Sud.

13. La participation des deux parties de ces pays aux travaux de l'Organisation leur permettrait d'établir des contacts utiles et des relations amicales entre elles, créerait des conditions favorables aux négociations et contribuerait ainsi à les rapprocher d'abord et à les unir ensuite. Néanmoins, certaines délégations, et surtout celle des Etats-Unis, ont préféré prendre une autre voie: elles veulent infliger un traitement discriminatoire à la République populaire démocratique de Corée et à la République démocratique du Viet-Nam, elles font fi du principe généralement admis de l'universalité de l'Organisation des Nations Unies et elles entendent violer les principes de la Charte relatifs à l'admission des nouveaux Membres. Pour les raisons qui précèdent, la délégation de l'URSS votera contre les projets de résolution tendant à admettre la Corée du Sud et le Viet-Nam du Sud à l'Organisation des Nations Unies.

14. M. WINKLER (Tchécoslovaquie) [traduit de l'anglais]: Au cours des débats de la Commission politique spéciale, la délégation de la Tchécoslovaquie a déjà fait connaître son point de vue sur la question de l'admission de nouveaux Membres. A la dixième session de l'Assemblée générale, la voie a été ouverte vers un élargissement de la composition de l'Organisation des Nations Unies. Il a pu en être ainsi grâce à un effort commun et en raison du fait que les puissances occidentales avaient enfin renoncé à leur politique de discrimination envers certains Etats et de favoritisme à l'égard d'autres Etats. Nous avons ainsi pu accueillir 20 nouveaux Membres appartenant à différentes parties du monde. Il est cependant regrettable que la décision prise par l'Assemblée générale à sa dernière session [résolution 918 (X)] n'ait pas encore été pleinement mise à exécution et que la République populaire mongole attende encore d'être admise à l'Organisation des Nations Unies. Il est déplorable que la présente session de l'Assemblée générale ait vu renaître la tendance au favoritisme à l'égard de certaines candidatures et à la discrimination envers d'autres candidatures. Cela est d'autant plus grave que les propositions présentées par la délégation des Etats-Unis ont trait à des pays provisoirement divisés et non encore unifiés.

15. La résolution 918 (X) du 8 décembre 1955, adoptée à une écrasante majorité, déclarait qu'il ne convenait pas d'examiner la candidature des Etats divisés aussi longtemps qu'ils n'auraient pas été unifiés. La solution ainsi adoptée à la dixième session de l'Assemblée générale était fondée à la fois sur les réalités politiques, les exigences de la justice et les dispositions de la Charte.

16. L'admission d'une partie seulement d'un Etat divisé, que ce soit la Corée ou le Viet-Nam, entraverait les efforts en vue d'un rapprochement entre les deux parties du pays et favoriserait les efforts qui tendent au maintien de la division; elle porterait ainsi atteinte, par ses conséquences, aux intérêts de la population du pays.

17. L'Assemblée générale a déclaré à plusieurs reprises que l'unification de la Corée par des moyens pacifiques et sur une base démocratique était et devait rester l'objectif de l'Organisation des Nations Unies. Puisque le maintien de la division et les conséquences de la guerre rendent plus difficile une unification pacifique, il est donc nécessaire de rechercher un accord définitif sous la forme d'un rapprochement entre les deux parties du pays divisé. Il appartient à l'Organisation d'appuyer les efforts du peuple coréen en vue de l'unification de son pays et de faire en sorte que soient créées les conditions qui permettront de réaliser un accord sur la constitution d'une Corée unifiée, indépendante et démocratique.

18. L'admission de la Corée du Sud sans l'admission simultanée de la République populaire démocratique de Corée ne favoriserait nullement la réussite de ces efforts. Cela montrerait seulement que l'Organisation des Nations Unies n'a pas pris en considération les faits réels et qu'elle est en faveur du maintien de la division du pays. Cela ne faciliterait pas l'unification de la Corée par des moyens pacifiques; au contraire, cela renforcerait la position de ceux qui veulent réaliser l'unification de la Corée par la guerre. On sait très bien que le Gouvernement de la Corée du Sud n'a pas renoncé à ses plans de "marché vers le Nord" et qu'il cherche toujours, même à l'Organisation, à provoquer une nouvelle aventure guerrière.

19. La situation est la même dans le cas du Viet-Nam. Ici aussi, il faut prendre pour point de départ la question de savoir comment il sera possible d'atteindre l'objectif principal fixé par les accords conclus à Genève en 1954, à savoir l'unification du Viet-Nam par des moyens pacifiques, ce qui est le désir spontané du peuple vietnamien tant dans la partie nord que dans la partie sud du pays. Cependant, les efforts du peuple vietnamien sont encore voués à l'échec par l'attitude des autorités du Viet-Nam du Sud, qui violent systématiquement les accords de Genève et empêchent l'organisation d'élections libres. N'admettre à l'Organisation des Nations Unies que le Viet-Nam du Sud, comme le propose le projet de résolution des Etats-Unis, serait un geste qui, par ses conséquences, n'arriverait qu'à consolider la division du pays.

20. Si les Nations Unies ne veulent pas entraver davantage l'unification pacifique de la Corée et du Viet-Nam, elles doivent rejeter une solution qui tend à n'admettre à l'Organisation qu'une partie d'un pays divisé. Pour ce qui est de l'admission de la Corée et du Viet-Nam, le principe qui doit l'emporter est celui selon lequel seule l'admission simultanée des deux parties de ces pays peut contribuer à leur unification par des moyens pacifiques. Pour ces raisons, la délégation tchécoslovaque votera contre les projets de résolution dont l'adoption est recommandée par la Commission politique spéciale et qui figurent dans son rapport [A/3519, par. 11].

21. M. TSIANG (Chine) [traduit de l'anglais]: Ma délégation appuie chaleureusement les deux projets de résolution dont l'adoption est recommandée dans le rapport de la Commission politique spéciale [A/3519, par. 11]. L'obstacle auquel la Commission s'est heurtée

lorsqu'elle a discuté cette question a été l'insistance de l'Union soviétique pour que la Corée du Nord et le Viet-Nam du Nord soient admis simultanément. Les gouvernements fantoches qui existent dans ces deux pays offrent des exemples typiques des résultats de la subversion et de l'agression commises par le communisme international. Si jamais l'Organisation des Nations Unies devait examiner les demandes d'admission de ces gouvernements fantoches, elle favoriserait les desseins du communisme international et saperait les principes des Nations Unies. Il est évident, pour ma délégation tout au moins, qu'il n'y a pas lieu d'envisager l'admission de ces gouvernements fantoches.

22. L'un des deux projets de résolution recommande l'admission de la République de Corée. Cette République est un enfant des Nations Unies. A maintes reprises, des commissions des Nations Unies ont affirmé que son gouvernement était celui que le peuple coréen avait choisi librement. Elle a été victime d'une agression et les Nations Unies se sont héroïquement portées au secours de la jeune République pour l'aider à repousser l'invasisseur. Depuis cette époque, grâce à l'aide des Nations Unies et des Etats-Unis, la République de Corée a fait des progrès remarquables.

23. Le Viet-Nam a traversé, comme la République de Corée, une période de difficultés analogues. Nous, qui sommes les voisins du Viet-Nam, avons observé avec admiration les progrès que ce pays a accomplis au cours des dernières années. L'Assemblée générale a jugé que ces deux Etats candidats satisfaisaient aux conditions requises pour faire partie de l'Organisation. A notre avis, leur admission renforcerait beaucoup la cause de la paix et de la liberté dans toute l'Asie orientale.

24. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Nous allons maintenant passer au vote sur les deux projets de résolution, A et B, dont la Commission politique spéciale recommande l'adoption dans son rapport [A/3519, par. 11].

Par 40 voix contre 8, avec 16 abstentions, le projet de résolution A est adopté.

Par 40 voix contre 8, avec 18 abstentions, le projet de résolution B est adopté.

#### POINT 23 DE L'ORDRE DU JOUR

#### Rapport du Directeur de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient

RAPPORT DE LA COMMISSION POLITIQUE SPECIALE  
(A/3562)

M. MAKIEDO (Yougoslavie), rapporteur de la Commission politique spéciale, présente le rapport de cette commission et poursuit en ces termes:

25. M. MAKIEDO (Yougoslavie) [Rapporteur de la Commission politique spéciale] (traduit de l'anglais): La Commission a eu l'heureuse fortune de bénéficier, dans ses délibérations, de l'assistance de M. Labouisse, directeur de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient. Je suis heureux de pouvoir déclarer que, grâce aux patientes efforts des auteurs du projet de résolution commun [A/SPC/L.13/Rev.2] et des représentants des gouvernements des pays d'accueil, le projet de résolution dont l'adoption est recommandée à l'Assemblée générale à la fin du rapport de la Commission politique spéciale [A/3562, par. 12]

a été adopté par la Commission sans opposition et avec une seule abstention.

Conformément à l'article 68 du règlement intérieur de l'Assemblée générale, il est décidé de ne pas discuter le rapport de la Commission politique spéciale.

26. M. TARAZI (Syrie) : Le problème des réfugiés palestiniens est trop connu de tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies pour qu'il soit nécessaire de le retracer à nouveau. Une population entière a été décimée et obligée d'abandonner ses foyers par suite de l'application d'une politique qui, pour le moins qu'on en puisse dire, était fort éloignée des principes de justice et des normes exactes du droit international.

27. Ma délégation pense que le seul véritable remède au problème soumis chaque année à l'examen de l'Assemblée générale consiste à rapatrier les réfugiés palestiniens conformément aux dispositions de la résolution 194 (III). Il est inutile de revenir sur ce qui a déjà été dit à ce sujet. Néanmoins, la question est d'importance primordiale. Aucun effort ne doit être épargné dans cette direction. En votant en faveur du projet de résolution qui est maintenant soumis à l'Assemblée générale [A/3562, par. 12], ma délégation ne s'est pas départie de l'attitude qu'elle a toujours adoptée en cette matière. Le rapatriement des réfugiés demeure l'objet principal de nos préoccupations. Cependant, mon gouvernement se déclare entièrement prêt à continuer de collaborer avec le Directeur de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient et à accorder aux fonctionnaires de cet organisme toutes les facilités nécessaires à l'accomplissement de leur tâche, à la condition que ces mêmes fonctionnaires ne s'immiscent pas dans les affaires intérieures de mon pays et ne servent pas d'instrument de propagande pour des puissances étrangères impérialistes.

28. Le **PRESIDENT** (traduit de l'anglais) : L'Assemblée générale va maintenant voter sur le projet de résolution dont la Commission politique spéciale recommande l'adoption dans son rapport [A/3562, par. 12].

Par 68 voix contre zéro, avec une abstention, le projet de résolution est adopté.

#### POINT 70 DE L'ORDRE DU JOUR

**Plainte de l'Union des Républiques socialistes soviétiques pour ingérence des Etats-Unis d'Amérique dans les affaires intérieures de l'Albanie, de la Bulgarie, de la Hongrie, de la Pologne, de la Roumanie, de la Tchécoslovaquie et de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, et pour activités subversives dirigées par les Etats-Unis d'Amérique contre ces Etats**

#### RAPPORT DE LA COMMISSION POLITIQUE SPÉCIALE (A/3564)

M. Makiedo (Yougoslavie), rapporteur de la Commission politique spéciale, présente le rapport de cette commission.

Conformément à l'article 68 du règlement intérieur de l'Assemblée générale, il est décidé de ne pas discuter le rapport de la Commission politique spéciale.

29. M. KOUZNETSOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) [traduit du russe] : L'Assemblée générale est saisie du rapport de la Commission politique spéciale [A/3564] sur les résultats de l'examen de la question proposée par l'Union soviétique et intitulée "L'ingérence des Etats-Unis d'Amérique dans les

affaires intérieures des pays de démocratie populaire et leurs activités subversives dirigées contre ces Etats". La délégation soviétique voudrait faire connaître son opinion au sujet de ce rapport.

30. Lorsque l'Union soviétique a demandé à l'Assemblée générale d'examiner cette question, elle cherchait à éliminer des relations entre Etats les obstacles qui empêchent le développement d'une collaboration normale et voulait ainsi contribuer à améliorer les relations internationales et à réduire la tension dans le monde.

31. Au cours de la discussion, il a été établi de façon irréfutable que les milieux dirigeants des Etats-Unis, qui veulent dominer le monde, ont fait des activités subversives dirigées contre un grand nombre de pays un élément constitutif de leur politique extérieure d'agression et ont élevé ces activités au rang d'une politique d'Etat.

32. Chaque année, en vertu de la loi dite de "sécurité mutuelle" [Mutual Security Act], le Congrès des Etats-Unis consacre des centaines de millions de dollars aux activités subversives dirigées contre l'URSS et les démocraties populaires. Au nom de cette loi sans précédent dans les relations entre Etats qui entretiennent des rapports diplomatiques, les sommes votées doivent servir soit à financer les activités de "personnes dûment choisies parmi les habitants de l'Union soviétique, de la Pologne, de la Tchécoslovaquie, de la Hongrie, de la Roumanie, de la Bulgarie et de l'Albanie... ou parmi les évadés de ces pays, soit à grouper les réfugiés en formations militaires relevant de l'Organisation du Traité de l'Atlantique nord soit à d'autres fins". Le sénateur McCarran a exposé franchement l'idée criminelle qui inspire ces projets. Il a déclaré que "la propagande américaine qui s'exerce par la parole et par l'action commencera à donner des résultats lorsqu'elle visera un but simple et audacieux : renverser la dictature soviétique par n'importe quel moyen à notre disposition... ", et, en particulier, "en accordant le maximum de soutien aux groupes subversifs anti-gouvernementaux qui se trouvent dans les régions placées sous la domination communiste".

33. De nombreux autres documents et de multiples déclarations d'hommes d'Etat américains confirment et développent les principes, exposés ci-dessus, de la politique de subversion que les Etats-Unis pratiquent envers les pays socialistes. Une déclaration spéciale de la Maison Blanche, en date du 30 décembre 1955, a affirmé que la prétendue "libération" des peuples des pays de démocratie populaire "a été et restera un objectif primordial de la politique étrangère des Etats-Unis jusqu'au succès final". Par "libération", les hommes d'Etat américains entendent la liquidation du régime de démocratie populaire établi dans les pays socialistes et la restauration du pouvoir des propriétaires fonciers et des capitalistes. Le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis, M. Dulles, a confirmé la politique de "libération" pratiquée à l'égard des pays de démocratie populaire en déclarant, le 2 décembre 1956, dans une conférence de presse : "Nous estimons que ce régime peut et doit être supprimé."

34. Conformément à ces principes, les milieux dirigeants des Etats-Unis ont déployé une grande activité pour mener à bien leur travail de subversion dans les pays de démocratie populaire. De nombreuses organisations d'espionnage et de sabotage ont été créées tant aux Etats-Unis qu'en Europe occidentale; elles sont entretenues par les organes gouvernementaux des

Etats-Unis et opèrent selon leurs instructions. Les Etats-Unis ont accueilli toute la lie contre-révolutionnaire rejetée par les peuples, tous les ennemis des pays socialistes. Ces rebuts de la société sont des recrues de choix pour les services américains de renseignements qui organisent et dirigent l'action de sabotage menée contre les démocraties populaires.

35. Parmi les centres d'organisations subversives qui opèrent aux Etats-Unis, on peut citer le Comité américain de libération, le Comité pour l'Europe libre, la Croisade pour la liberté. Tout récemment, ce mois-ci, une nouvelle organisation subversive a été créée à Washington; le Comité des citoyens pour les relations extérieures. Le prétendu Comité américain pour la libération peut nous fournir un exemple des tâches que se proposent ces divers comités et d'autres comités analogues. Dans l'exposé de son programme, ce comité déclare tout net qu'il mène une action de subversion, "fermement convaincu que son premier devoir est de lutter pour le renversement du régime soviétique". Que diraient les milieux dirigeants des Etats-Unis si, en guise de représailles, les autres pays déployaient une activité analogue en faveur d'une prétendue "libération"?

36. De nombreux faits, exposés au cours des débats de la Commission politique spéciale, montrent clairement que les organisations subversives forment des espions et des saboteurs, qu'elles les amènent sur le territoire des démocraties populaires, et aussi qu'elles créent et financent des groupes clandestins de subversion dans ces pays. Une série de faits concernant l'activité criminelle des organismes de sabotage américains ont été rendus publics récemment, dans une conférence de presse tenue à Moscou, et ont été portés à la connaissance des membres de l'Assemblée. Les délégations ont reçu une lettre [A/SPC/10] transmettant une série de communications qui confirment les violations flagrantes de l'espace aérien de l'Union soviétique par des avions militaires et civils américains ainsi que des documents officiels relatifs à l'envoi de ballons munis d'appareils de reconnaissance ou transportant des tracts subversifs.

37. Le mémoire du Gouvernement de la République démocratique allemande sur l'ingérence du Gouvernement des Etats-Unis dans les affaires intérieures de la République démocratique allemande, envoyé le 21 janvier 1957 au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, contient de nombreux exemples qui montrent l'ampleur de l'action subversive menée par les Etats-Unis contre cet Etat pacifique. Ce document signale en particulier une violation sans précédent de la souveraineté de la République démocratique allemande à Berlin. Les forces armées des Etats-Unis ont creusé, sur le territoire de cette république, un tunnel long de 350 mètres, à une profondeur de 4 à 5 mètres. Ce tunnel était équipé d'appareils américains servant aux connexions de câbles téléphoniques, mais il pouvait être employé à des fins de sabotage.

38. Les récents événements de Hongrie montrent très clairement où peut conduire la politique américaine d'ingérence dans les affaires intérieures des autres Etats. Il est prouvé désormais que l'émeute contre-révolutionnaire qui a échoué en Hongrie avait été provoquée par des éléments réactionnaires intérieurs et, du dehors, par les milieux impérialistes internationaux, surtout par ceux des Etats-Unis. Quelles que soient les déclarations faites ici par les représentants des Etats-Unis sur les événements de Hongrie, quelles qu'elles soient les calomnies qu'ils répandent au sujet de

l'Union soviétique, on doit admettre que la responsabilité du sang versé en Hongrie et du préjudice causé à l'économie nationale de ce pays incombe aux instigateurs et aux organisateurs de cette politique criminelle de prétendue "libération".

39. Les nombreux faits et documents cités au cours du débat prouvent de manière décisive que les Etats-Unis interviennent de plus en plus dans les affaires intérieures d'autres Etats. Aucune personne impartiale et de bonne foi ne peut aboutir à une autre conclusion après avoir pris connaissance de ces documents, à moins qu'elle ne soit guidée par d'autres considérations. Les pays socialistes sont, bien entendu, en mesure de venir à bout des activités subversives et hostiles, et ils s'y emploient avec succès, comme l'exemple de la Hongrie, en particulier, l'a montré.

40. La délégation de l'Union des Républiques socialistes soviétiques a estimé néanmoins qu'il était de son devoir d'appeler l'attention de l'Organisation des Nations Unies sur cette question parce que l'ingérence des Etats-Unis dans les affaires intérieures d'autres Etats aggrave la situation internationale et met en péril la paix et la sécurité. Or, le respect strict, par tous les Etats Membres de l'Organisation sans exception, du principe de la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres pays est une condition indispensable de la diminution de la tension actuelle et de l'instauration d'un climat normal dans les relations entre les Etats. L'Organisation des Nations Unies, qui est chargée de veiller au maintien de la paix et de renforcer la sécurité, ne doit laisser passer aucune infraction à ce principe, d'où qu'elle vienne.

41. Néanmoins, le rapport présenté par la Commission politique spéciale ne contient aucune recommandation propre à empêcher les Etats-Unis de poursuivre de telles activités dangereuses pour la paix. La majorité des membres de la Commission n'a pas appuyé le projet de résolution [A/SPC/L.14] proposé par la délégation soviétique sur cette question. En conséquence, la délégation soviétique estime indispensable de déclarer qu'elle ne peut approuver l'attitude de la Commission politique spéciale dans cette question de l'ingérence des Etats-Unis dans les affaires intérieures d'autres Etats. En même temps, la délégation soviétique doit insister sur la responsabilité qu'encourent les Etats-Unis, en tant que Membre de l'Organisation des Nations Unies, en poursuivant leur action subversive et malveillante contre d'autres pays.

42. L'Union soviétique, quant à elle, a l'intention de continuer à fonder sa politique étrangère sur le principe selon lequel la coexistence pacifique des Etats est possible et nécessaire, quel que soit leur régime social. L'URSS est décidée à appliquer fermement sa politique de non-ingérence dans les affaires intérieures des autres pays et à s'efforcer de parvenir à l'établissement de relations normales entre tous les pays qui le désirent, sur la base de la réciprocité. Une telle politique est la seule qui réponde aux intérêts des peuples et à ceux de la paix.

43. M. DE BARROS (Brésil): L'Assemblée générale se trouve saisie d'un rapport de la Commission politique spéciale [A/3564] qui consacre le rejet, à une écrasante majorité, d'un projet de résolution soumis par l'Union soviétique [A/SPC/L.14] et tendant à condamner les prétendues interventions des Etats-Unis dans les affaires intérieures des Républiques populaires. Je ferai simplement observer que le drapeau des Etats-Unis a toujours flotté sur les territoires où l'on

affirmait les principes de la dignité humaine, où l'on proclamait une nouvelle liberté. Où peut-on trouver, dans le monde entier, un peuple plus libre, plus attaché aux principes de la liberté humaine que celui des Etats-Unis?

44. Sans compter la collaboration permanente de ce pays avec l'Organisation des Nations Unies, deux fois en moins d'un demi-siècle la fleur de sa jeunesse a joyeusement traversé les océans pour mourir pour la défense de la civilisation humaniste de l'Europe, dont il est l'héritier tranquille et glorieux. Ces armées et la nation qu'elles représentaient se battaient pour des principes sans lesquels il ne vaut pas la peine de vivre. Qui, dans le monde entier, peut donner à ce pays des leçons de démocratie et de liberté? Personne, et certainement pas ceux qui, maintenant, ont peur des journaux, des émissions radiophoniques, des discours, de la pensée. Ici, aux Etats-Unis, la presse est libre et puissante, l'espace ouvert à la propagation de toutes les idées. La parole et la pensée sont sans chaînes.

45. Une fois terminées les deux grandes guerres dans lesquelles les Etats-Unis, conduits par Wilson, Roosevelt, Truman, ont été obligés d'intervenir, leurs armées triomphantes sont revenues dans leur territoire, démobilisées, leurs soldats restitués à leurs activités pacifiques et, exemple rare dans l'histoire, elles n'ont pas profité de leur victoire aux dépens des vaincus. La botte bien cirée des soldats américains n'a pas laissé de marque sur les terres qu'ils ont libérées. Les Etats-Unis ont même tendu la main aux vaincus pour les relever de leur défaite.

46. Cette assemblée n'aura pas plus de doutes et ne sera pas plus perplexe que la Commission politique spéciale sur la suite à donner au projet de résolution présenté par l'URSS. Prétendre que l'Assemblée générale puisse condamner les Etats-Unis pour une intervention dans les affaires intérieures de l'Albanie, de la Bulgarie, de la Hongrie, de la Pologne, de la Roumanie, de la Tchécoslovaquie et de l'Union soviétique elle-même, c'est prétendre invertir la réalité et essayer de renverser le processus de l'histoire contemporaine que nous contemplons parfois avec stupeur. Qui pourrait ici, la conscience tranquille, indiquer un seul acte d'agression commis par les Etats-Unis contre n'importe lequel des pays si inopinément mentionnés dans le projet de résolution? Bien au contraire, les Etats-Unis n'exercent aucune espèce d'influence, politique, économique ou culturelle, dans ces pays qui se trouvent situés dans une autre orbite. Est-ce que, par hasard, l'Union soviétique pourrait dire la même chose?

47. M. ULLRICH (Tchécoslovaquie) [traduit de l'anglais]: Au cours des débats de la Commission politique spéciale, la délégation tchécoslovaque a rappelé un certain nombre de faits qui témoignent des agissements subversifs des Etats-Unis et de leur ingérence dans les affaires intérieures de la République tchécoslovaque. La délégation tchécoslovaque a apporté des preuves documentaires ou autres, à l'appui de ces accusations. Les débats de la Commission ont clairement montré qu'aucun des faits et témoignages présentés par nous n'a été réfuté; il en est de même des preuves que les délégations des autres pays socialistes ont données des agissements hostiles contre leur pays.

48. La délégation des Etats-Unis et les délégations qui l'appuient ont préféré passer sous silence ces données et renseignements concrets, et avoir recours à leur tactique trop connue, qui est de nier tous les faits reconnus, et de les qualifier de simples affirma-

tions de propagande. Ils ont essayé de détourner l'attention de ces faits par la calomnie, mais les faits sont plus forts que les mots.

49. Les autorités tchécoslovaques ont à leur disposition quantité de preuves des agissements des organismes américains de renseignements contre la Tchécoslovaquie. La délégation tchécoslovaque a communiqué à la Commission des données concrètes sur les actes de terrorisme, de subversion et d'espionnage commis contre la Tchécoslovaquie sur l'ordre de ces organismes et sous leur direction. Dans ces menées hostiles qui visent les pays socialistes, les organismes américains prétendus "privés" jouent un rôle important: ce sont par exemple le prétendu Comité pour l'Europe libre, la prétendue Croisade pour la liberté, les stations de radiodiffusion telles que le poste du Comité pour l'Europe libre, Radio-Europe libre, et les divers organismes dont la spécialité est l'ingérence dans les affaires intérieures de la République démocratique allemande et d'autres pays.

50. Au cours des débats de la Commission, nous avons démontré, par une analyse particulièrement détaillée, les agissements hostiles des Etats-Unis contre la Tchécoslovaquie et les autres pays d'Europe orientale. Ces agissements prennent la forme de lâchers de ballons, ce qui constitue une violation constante de l'espace aérien des pays visés. Ces ballons laissent tomber sur le territoire de la République tchécoslovaque des tracts dont le texte subversif attaque l'ordre social qui règne en Tchécoslovaquie, ainsi que le gouvernement légitime de ce pays. En se livrant à ce que l'on appelle des "campagnes de ballons", le Gouvernement des Etats-Unis se rend coupable d'une violation flagrante de la souveraineté tchécoslovaque, des principes du droit international et des obligations contractuelles assumées par lui aux termes de la Convention relative à l'aviation civile internationale, signée à Chicago le 7 décembre 1944.

51. Accablée sous le poids de ces preuves, la délégation des Etats-Unis n'a même pas tenté, à la Commission, de réfuter les graves accusations, portées contre son pays. Cela prouve non seulement l'exactitude des faits révélés, mais aussi que les Etats-Unis sont déterminés à poursuivre leurs agissements subversifs et à tenter de s'ingérer dans les affaires des autres pays. La délégation tchécoslovaque considère qu'il est de son devoir d'attirer l'attention de l'Assemblée générale sur le danger croissant que constitue pour la paix et la sécurité internationales l'intensification des agissements agressifs des milieux impérialistes. Les agissements hostiles des Etats-Unis et leur ingérence constante dans les affaires intérieures des pays socialistes compliquent la situation internationale, aggravent les tensions et compromettent la paix et la sécurité.

52. La délégation tchécoslovaque regrette sincèrement que la Commission politique spéciale n'ait pas adopté le projet de résolution déposé par la délégation soviétique [A/SPC/L.14], bien que personne n'ait pu réfuter les preuves données des agissements subversifs des Etats-Unis contre les pays socialistes. La délégation tchécoslovaque pense qu'il serait de l'intérêt de la paix et de la sécurité internationales, ainsi que de la coopération entre les nations, que l'Assemblée générale condamne les agissements hostiles des Etats-Unis et demande instamment au gouvernement de ce pays de mettre fin à ses agissements subversifs et à son ingérence dans les affaires intérieures des autres Etats, et de se conformer, dans ses relations avec eux, aux principes de la Charte des Nations Unies.

53. M. LODGE (Etats-Unis d'Amérique) [*traduit de l'anglais*] : Bien qu'ici, à l'Organisation des Nations Unies, nous nous occupions presque exclusivement de ce qui ne va pas dans le monde, nous ne devrions pas perdre de vue que l'humanité va de l'avant, et que tous les peuples ont en eux-mêmes la possibilité d'améliorer leur sort. Dans cet hommage au caractère perfectible des peuples, j'inclus évidemment le peuple russe, pour lequel nous éprouvons, aux Etats-Unis, des sentiments de sincère amitié. Certains signes encourageants nous font également penser que les gouvernements sont perfectibles; malheureusement, quand on voit la délégation soviétique instaurer, comme elle le fait actuellement, un débat de propagande, il devient difficile de parler de la perfectibilité du Gouvernement soviétique.

54. Il va sans dire, je crois, que cette tentative vouée à l'échec et dont le but est de discréditer les Etats-Unis ne repose sur rien de vrai et qu'elle n'a rien de neuf. Ce qu'il faut remarquer, c'est qu'elle n'est même pas très adroite. Cette propagande ne réussit même pas sur son propre terrain. Ce n'est même pas une bonne contre-verté de propagande communiste, et ce n'est pas peu dire. Si les représentants de l'Union soviétique voulaient bien cesser de se griser de leurs discours, s'ils regardaient les faits bien en face, ils verraient que l'un des faits les plus marquants de cette session est que les pays qui, dans le passé, ne doutaient pas des intentions pacifiques de l'URSS ont été à ce point consternés par ce qu'ils ont appris de sa conduite en Hongrie, par exemple, qu'ils considèrent maintenant le Gouvernement soviétique comme un assassin de la liberté humaine. Au cours des quatre ou cinq derniers mois, beaucoup de pays ont complètement changé d'attitude à l'égard de l'URSS et c'est là un fait beaucoup plus important que toute la prose en boîte que l'on nous a servie.

55. A ces préoccupations s'ajoutent des soupçons qu'a fait naître le peu d'empressement de l'Union soviétique à accepter, par exemple, le plan dit du "ciel ouvert", pour la photographie aérienne des installations militaires, de sorte que ces pays se demandent, et que certains m'ont même demandé, pourquoi l'URSS se refuse à accepter ce plan bienfaisant et pacifique si elle est vraiment disposée à renoncer aux moyens qu'elle a d'attaquer par surprise. C'est là une excellente question, mais c'est une question à laquelle aucun homme d'Etat soviétique n'a répondu jusqu'ici de manière satisfaisante. Je ne mentionne que ces deux exemples. Je pourrais en citer beaucoup d'autres pour montrer que, si les Etats-Unis voulaient abuser du temps de l'Assemblée générale en attaquant l'Union soviétique, ils pourraient le faire en se limitant strictement à des faits démontrables qui vous feraient frémir. Mais nous n'en ferons rien.

56. La proposition de l'URSS, cependant, pose une autre question, une question très grave et que je me vois forcé d'examiner pendant quelques instants. Il s'agit de la situation tragique de l'Europe orientale. C'est une sinistre histoire que celle des événements qui ont causé cette situation, mais, quel que soit le lieu dont nous sommes originaires, elle peut être extrêmement instructive pour nous tous. Il y a environ 40 ans, un petit groupe de conspirateurs s'est, par la force et par la ruse, emparé du pouvoir dans le plus grand pays de l'Europe orientale; on peut en lire le récit dans tous les livres d'histoire. Ces conspirateurs se sont aussitôt lancés dans un programme de longue haleine: subjuguier le monde entier. A cet effet, ils ont

créé et gardent encore le plus vaste appareil de propagande, ouverte ou occulte, de subversion et de sabotage que le monde ait jamais connu. On peut dire sans crainte de se tromper qu'aucun des pays représentés dans cette salle n'a échappé aux funestes effets de cette machine communiste internationale. Mais l'histoire a montré qu'il fallait plus que cette machine pour apporter aux conspirateurs communistes le succès qu'ils recherchaient. C'est seulement au moment où ils ont pu mettre en branle leur énorme Armée rouge qu'ils ont pu faire des progrès. Alors, au mépris de leurs obligations les plus solennelles, y compris celles qu'énonce la Charte des Nations Unies, les communistes soviétiques ont réussi à mettre la main sur 10 petits pays d'Europe, en totalité ou en partie, en annexant purement et simplement les uns et en imposant aux autres des gouvernements fantoches.

57. Après quoi, ils se sont mis à exploiter systématiquement leurs victimes, avec un but bien défini: agrandir l'empire moscovite. Pour y arriver, il leur a fallu recourir, comme cela a été si souvent le cas au cours de l'histoire russe, à la pire politique de violence, de terreur, et d'oppression. Il n'est pas exagéré de dire que, pendant des années, les dirigeants de l'Union soviétique ont mené une âpre lutte contre leur propre peuple et celui des pays subjugués. C'est rendre hommage à ces peuples que de dire que l'issue de cette lutte demeure douteuse.

58. Du point de vue soviétique, il est indispensable de commander aux esprits des populations sujettes. Il faut effacer les anciennes racines de la culture et de l'instruction. Il faut rompre les anciens liens d'amitié. Il faut anéantir la foi religieuse ou bien il faut en jouer. Il faut remplacer tout cela par un mécanisme, par une philosophie matérialiste, qui exige que le peuple obéisse aveuglément aux ordres d'en haut.

59. C'est ce besoin que les communistes ont de régner totalement sur les esprits comme sur les corps — et cela correspond à une formule foncièrement matérialiste qui nie la nature divine de l'homme — c'est ce besoin qui explique pourquoi l'Union soviétique a élevé en Europe orientale de formidables barrières contre la liberté de pensée et la liberté d'information. Censure, brouillage des émissions radiophoniques, restriction des déplacements, gardes-frontières, maquillage de l'histoire et des nouvelles, telles sont les conditions dans lesquelles l'Europe orientale vit aujourd'hui. Ces conditions, l'URSS voudrait que le reste du monde les oublie ou fasse semblant de les ignorer.

60. La raison même de la présente plainte de l'Union soviétique — et je pourrais dire de toutes les plaintes du même genre qu'elle a portées dans le passé — est que le peuple américain et les autres peuples du monde libre se refusent à oublier cette situation, ou à faire semblant de l'ignorer. Et permettez-moi de dire que le peuple américain ne saurait accepter avec indifférence ou avec apathie l'état de choses que l'URSS a créé en Europe orientale. Nous n'admettrons jamais ce combat implacable que l'Union soviétique livre à la dignité humaine et à la liberté; j'espère que je me fais bien comprendre.

61. Comme tous les pays civilisés, les Etats-Unis ont reçu de l'Europe orientale un précieux héritage culturel. Nombreux sont les citoyens de notre pays qui viennent de cette région. Il est naturel que nous nous y intéressions et que nous nous inquiétions du sort des peuples qui y vivent. Nous voulons qu'ils soient libres et indépendants, qu'ils puissent vivre comme ils l'entendent et qu'ils soient maîtres de leur destin. Et

quand je dis indépendants, j'entends indépendants de l'emprise soviétique, indépendants de l'emprise américaine, indépendants de toute espèce d'emprise. Mais tant que cette indépendance ne sera pas complète, tant que l'URSS continuera à intervenir dans les affaires de ces pays, nous ne pourrions pas ne pas faire entendre notre voix et notre protestation; notre silence n'aurait pas de raison d'être.

62. Tout en respectant les buts et les principes des Nations Unies, nous ferons de notre mieux pour montrer à ces malheureuses victimes que nous ne les avons pas oubliées, qu'elles ne sont pas abandonnées. De concert avec d'autres pays du monde libre, nous continuerons, comme nous en avons le devoir, à les aider à préserver leurs traditions spirituelles et culturelles. Nous continuerons à dire à ces populations la vérité sur notre monde et sur le leur. Nous leur donnerons à chaque occasion l'assurance que, quoi qu'elles puissent entendre de leurs maîtres d'aujourd'hui, les anciennes affinités, les anciens liens d'amitié ne sont pas rompus et nous leur rappellerons que, si elles traversent une longue période de ténèbres, il n'est pas de nuit sans aurore.

63. Mes paroles n'ont rien de sinistre ni de subversif. Nous ne lançons pas un appel à la violence; ni à la subversion, ni au sabotage. Jamais les Etats-Unis n'ont incité personne à la violence. Nous ne complotons pas d'agression contre l'Union soviétique ni contre un autre pays. Nous avons une aversion instinctive pour ce genre d'actions, qui sont incompatibles avec notre régime démocratique. Nous n'avons aucune ambition territoriale, en Europe orientale ou ailleurs. Nous ne cherchons pas davantage à imposer aux autres pays nos idées économiques et sociales. S'ils veulent garder le capitalisme d'Etat plutôt que de revenir au capitalisme libre, c'est leur affaire. Sur ce point, je ne saurais mieux faire que de répéter les paroles solennelles que le président Eisenhower a prononcées en janvier dernier, lors de la cérémonie qui a marqué le début de son deuxième mandat :

« Nous rendons hommage aux aspirations des nations qui, aujourd'hui asservies, ont soif de liberté. Nous ne leur demandons ni leur alliance militaire, ni une imitation artificielle de notre société. Qu'elles sachent la chaleur de l'accueil que nous leur réservons pour le jour où elles rentreront, comme il est fatal qu'elles le fassent, dans les rangs des peuples libres. »

64. Telle est la politique qui inspire toutes nos actions en Europe orientale. Loin de s'écarter des principes de la Charte des Nations Unies, cette politique cherche à les mettre en œuvre par tous les moyens. En effet, nous sommes persuadés que, le jour où cette région particulièrement importante de l'Europe connaîtra de nouveau la liberté, l'indépendance et le respect des droits de l'homme, une source majeure de tension internationale se trouvera éliminée et le monde aura fait un pas de géant vers une véritable paix mondiale, celle que nous désirons tous.

65. M. KOUZNETSOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) [traduit du russe] : Je me suis permis de redemander la parole pour répondre brièvement à la dernière intervention du représentant des Etats-Unis. Je n'analyserai pas en détail les mensonges et les calomnies extravagantes contenus dans la déclaration qu'il vient de faire.

66. Le peuple soviétique, comme chacun le sait, a renversé, il y a 40 ans, le pouvoir des tyrans, des capitalistes, des propriétaires fonciers. Le peuple soviétique

a défendu sa liberté les armes à la main. Il a défendu sa liberté contre 14 Etats impérialistes qui avaient envahi son territoire. Parmi ceux qui s'efforçaient alors d'étouffer l'URSS, il y avait aussi des troupes envoyées par les milieux dirigeants des Etats-Unis. Les monopoles américains voulaient à cette époque abattre la jeune République soviétique, mais la République soviétique a résisté à ces assauts. Au prix de lourds sacrifices, le peuple soviétique a chassé de son sol tous les envahisseurs. Après quoi, pendant 40 ans, ce peuple a édifié une société nouvelle, une société où il n'y a plus d'exploitation, où il n'y a plus d'oppression de l'homme par l'homme. Venir attaquer à cette tribune le peuple soviétique, qui a supporté presque tout le poids de la lutte contre les fascistes allemands, c'est pire qu'une calomnie, c'est faire preuve d'une méchanceté sans nom et d'une ignorance totale de l'histoire.

67. Le représentant des Etats-Unis a également déclaré qu'aux Etats-Unis on éprouve de l'estime pour le peuple soviétique. Je peux confirmer que le peuple américain est plein de bons sentiments à l'égard de notre peuple. J'ai eu l'occasion de m'en convaincre personnellement. J'ajouterai que le peuple soviétique éprouve des sentiments plus amicaux encore à l'égard du peuple américain. Mais nous faisons une distinction entre le peuple américain et les milieux dirigeants des Etats-Unis. Les milieux qui dirigent actuellement les Etats-Unis mènent contre le peuple soviétique une action subversive et hostile. Toutes les paroles hypocrites qui ont été prononcées ici diffèrent complètement des actes auxquels se livrent les milieux dirigeants des Etats-Unis.

68. Le représentant des Etats-Unis peut-il nier qu'il existe une loi ouvrant un crédit de 100 millions de dollars? Y a-t-il, oui ou non, une loi aux termes de laquelle 100 millions de dollars sont affectés, chaque année, à l'action subversive dans les démocraties populaires? Si cette loi n'existe pas, qu'on nous le dise. N'est-il pas exact qu'un tunnel de 350 mètres a été creusé à des fins subversives? C'est un fait qu'il n'est pas possible de nier. S'il n'en est pas ainsi, qu'on vienne ici le dire.

69. D'autre part, le représentant des Etats-Unis a voulu accuser l'URSS de s'être, en quelque sorte, isolée des autres pays et en particulier des Etats-Unis. C'est ce qui s'appelle rejeter sa faute sur autrui. Les Etats-Unis, je veux dire les milieux dirigeants des Etats-Unis, ont complètement interrompu, ces temps derniers, les rapports, pourtant presque négligeables, qui s'étaient esquissés en 1955. Le Gouvernement des Etats-Unis interdit maintenant aux Américains de se rendre dans l'Union soviétique. Il interdit aux délégations américaines de séjourner en URSS. J'ai ici une liste, que l'on peut consulter, d'une dizaine de délégations qui désiraient visiter l'Union soviétique dans le cadre d'un programme d'échanges et qui n'ont pas pu le faire parce que le Gouvernement des Etats-Unis s'y est opposé.

70. Si les Etats-Unis ont sincèrement l'intention de développer ces relations, nous sommes tout prêts à le faire aujourd'hui même. Mais malheureusement, tout en parlant de ces relations, tout en envisageant de multiplier les contacts, les Etats-Unis pratiquent une politique d'isolement et s'efforcent de supprimer les contacts, afin d'isoler l'Union soviétique et de la placer dans ce qu'ils croient être une situation difficile. Mais je dois dire que l'histoire a toujours montré que ce sont précisément les pays qui mènent une telle politique qui en souffrent le plus.

71. En ce qui concerne l'URSS, elle a toujours suivi et continuera à suivre une politique pacifique, qui tend à développer les relations entre tous les pays, quel que soit leur système social. Notre politique s'efforce de développer la coopération et les relations économiques,

culturelles et autres, car ce n'est qu'à cette condition que la tension internationale pourra être réduite et la paix renforcée.

*La séance est levée à 12 h. 25.*